



Cabinet
Christophe PAYEN

FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE GENIE ELECTRIQUE ET ENERGETIQUE FFIE

5, rue de l'Amiral HAMELIN – 75116 PARIS

Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos
le 31 décembre 2017

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

135, rue Danton - Immeuble D2 - 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél. : 01 47 16 00 92 - Fax : 01 47 49 68 88

SOMMAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comptes annuels au 31 décembre 2017

Comptes des entités relevant du périmètre d'ensemble prévu à l'article L.2135-2 du Code du travail.

Rapport spécial du commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**



Cabinet
Christophe PAYEN

**FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE GENIE
ELECTRIQUE ET ENERGETIQUE
FFIE**

5, rue de l'Amiral HAMELIN – 75116 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Mesdames et Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FFIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FFIE à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

- 1

135, rue Danton - Immeuble D2 - 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél. : 01 47 16 00 92 - Fax : 01 47 49 68 88

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'e l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Fait à Rueil-Malmaison, le 04 juin 2018



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	2 176 586.79	2 039 097.43	137 489.36	144 441.93
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	83 420.21	54 049.26	29 370.95	26 120.76
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	665 592.41	6 913.50	658 678.91	658 678.91	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	63 056.00		63 056.00	63 056.00	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total I	2 988 655.41	2 100 060.19	888 595.22	892 297.60	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	48 964.45		48 964.45	49 477.13
	Valeurs mobilières de placement	3 283 237.29	194.72	3 283 042.57	3 518 113.30
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	233 121.00		233 121.00	73 686.35	
Charges constatées d'avance (3)	19 783.13		19 783.13	197 125.62	
Total III	3 585 105.87	194.72	3 584 911.15	3 838 402.40	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 573 761.28	2 100 254.91	4 473 506.37	4 730 700.00	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	624 766.56	624 766.56
	Report à nouveau	3 793 796.82	3 780 152.54
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	262 415.37-	13 644.28
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	4 156 148.01	4 418 563.38	
	Comptes de liaison		
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III			
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	10 554.48	10 520.36
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 395.15	33 844.33
	Dettes fiscales et sociales	219 537.46	226 578.92
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	44 871.27	41 193.01
Instruments de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		
	Total IV	317 358.36	312 136.62
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 473 506.37	4 730 700.00

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

317 358.36

312 136.62

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12
			Ecart N/ N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	56 032.96		53 121.48	2 911.48 5.48
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	31 729.73		91 422.67	59 692.94 65.29
Collectes				
Cotisations	2 955 937.99		2 957 049.32	1 111.33 0.04
Autres produits				
Total I	3 043 700.68		3 101 593.47	57 892.79 1.87
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	7 885.16		224.33	7 660.83 NS
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 529.52		3 889.76	360.24 9.26
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	2 004 430.83		1 693 276.86	311 153.97 18.38
Impôts, taxes et versements assimilés	119 016.00		138 406.88	19 390.88 14.01
Salaires et traitements	846 535.36		940 414.10	93 878.74 9.98
Charges sociales	403 754.42		432 621.83	28 867.41 6.67
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	41 416.96		39 919.16	1 497.80 3.75
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
Total II	3 426 568.25		3 248 752.92	177 815.33 5.47
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	382 867.57		147 159.45	235 708.12 160.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations	32 258.38	34 049.90	1 791.52	5.26
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres Intérêts et produits assimilés	3 762.41	13 051.28	9 288.87	71.17
Reprises sur provisions et transferts de charges	20.73	7 946.40	7 925.67	99.74
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	92 105.70	113 911.39	21 805.69	19.14
Total V	128 147.22	168 958.97	40 811.75	24.15
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions	194.72	20.73	173.99	839.32
Intérêts et charges assimilées	1 796.30	1 660.85	135.45	8.16
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 991.02	1 681.58	309.44	18.40
2. Résultat financier (V-VI)	126 156.20	167 277.39	41 121.19	24.58
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	256 711.37	20 117.94	276 829.31	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		194.34	194.34	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII		194.34	194.34	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		194.34	194.34	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)	5 704.00	6 668.00	964.00	14.46
Total des produits (I+III+V+VII)	3 171 847.90	3 270 746.78	98 898.88	3.02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 434 263.27	3 257 102.50	177 160.77	5.44
Solde intermédiaire	262 415.37	13 644.28	276 059.65	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	262 415.37	13 644.28	276 059.65	NS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 473 506.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 043 700.68 Euros et dégageant un déficit de 262 415.37- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La comparaison, d'un exercice sur l'autre, des postes du bilan et du compte de résultat n'est affectée par aucun fait survenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice n'est susceptible d'altérer la présentation ou l'évaluation des postes du bilan et du compte de résultat.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement n°2009-10 du Comité de Règlement comptable (CRC).

Les organisations syndicales étant, de par leur objet légal, des structures à but non lucratif, les dispositions du règlement n°99-01 du CRC, relatif aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations, ont été appliquées sous réserves des adaptations suivantes prévues par la section 1 de l'annexe du règlement n°2009-10 du CRC :

Résultat comptable

Le résultat comptable comprend le résultat définitivement acquis sur l'exercice. Le résultat comptable ne pouvant être distribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuels sur celui-ci, le résultat positif est appelé "excédent" et le résultat négatif "déficit".

L'instance statutaire compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou du déficit.

Comptabilisation des produits et des charges

Les produits perçus sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

222-1 du règlement n°99-03, sous réserves des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Si la FFIE peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel peut alors correspondre au fait générateur de la reconnaissance du produit.

Lorsque les cotisations perçues auprès des adhérents doivent faire l'objet d'un reversement à d'autres structures auxquelles la FFIE est affiliée ou adhérente, les cotisations sont comptabilisées en totalité dans des produits et les versements à d'autres structures sont enregistrés en déduction des produits.

Comptes consolidés

La FFIE a choisi d'appliquer la méthode prévue au §b d l'article L.2135-2 du code du travail permettant de fournir en annexe à ses propres comptes, les comptes des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble.

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes dans lesquelles le FFIE détient une participation majoritaire :

- SARL PRESSELEC au capital de 22 410 euros - 5, rue de l'Amiral HAMELIN
75116 PARIS
- SCI HAMELIN au capital de 633 334,85 euros - 5, rue de l'Amiral HAMELIN
75116 PARIS

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	985 776		
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 164 149		26 662
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	72 367		11 053
TOTAL	2 222 292		37 715
Autres participations	665 592		
Autres titres immobilisés	63 056		
TOTAL	728 648		
TOTAL GENERAL	2 950 941		37 715

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			985 776	985 776
Installations générales agencements aménagements constr			1 190 811	1 190 811
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			83 420	83 420
TOTAL			2 260 007	2 260 007
Autres participations			665 592	665 592
Autres titres immobilisés			63 056	63 056
TOTAL			728 648	728 648
TOTAL GENERAL			2 988 655	2 988 655

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	985 776			985 776
Installations générales agencements aménagements constr	1 019 707	33 614		1 053 321
Matériel de bureau et Informatique, Mobilier	46 246	7 803		54 049
TOTAL	2 051 730	41 417		2 093 147
TOTAL GENERAL	2 051 730	41 417		2 093 147

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	33 614				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 803				
TOTAL	41 417				
TOTAL GENERAL	41 417				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	6 914				6 914
Autres provisions pour dépréciation	21	195	21		195
TOTAL	6 934	195	21		7 108
TOTAL GENERAL	6 934	195	21		7 108
Dont dotations et reprises financières		195	21		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	32 258	32 258	
Débiteurs divers	16 706	16 706	
Charges constatées d'avance	19 783	19 783	
TOTAL	68 748	68 748	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	10 554	10 554		
Fournisseurs et comptes rattachés	42 395	42 395		
Personnel et comptes rattachés	59 685	59 685		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	140 980	140 980		
Impôts sur les bénéfices	5 705	5 705		
Autres impôts taxes et assimilés	13 167	13 167		
Autres dettes	44 871	44 871		
TOTAL	317 358	317 358		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		34		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 33 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 395
Dettes fiscales et sociales	90 775
Autres dettes	44 868
Total	178 038

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges financières	19 783
Total	19 783

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les organes de direction ne sont pas rémunérés.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	3
Total	12

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2017 s'élève à 217.894 euros.

Hypothèse de calcul :

- départ volontaire à l'initiative des salariés à 65 ans
- Taux d'actualisation de 1.31% correspondant au taux IBOXX Corporates AA
- Taux annuel estimé d'augmentation des salaires de 2%
- Taux de rotation du personnel faible
- Table de mortalité TF00-02 pour les femmes et TH00-02 pour les hommes

**COMPTES DES ENTITES ENTRANT DANS LE PERIMÈTRE
D'ENSEMBLE PRÉVU A L'ARTICLE L.2135-2
DU CODE DU TRAVAIL**

PRESSELEC
S.A.R.L au capital de 22 410 euros
5, rue de l'Amiral HAMELIN
75016 – PARIS

RCS : PARIS B 612 003 590

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Mesdames et Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL PRESSELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale.

VI Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'e l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Rueil-Malmaison, le 04 juin 2018



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	8 089.00	8 089.00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres Immobilisations Incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total II	8 089.00	8 089.00			
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				4 904.88
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	9 288.93		9 288.93	11 437.51
	Autres créances	52 367.60		52 367.60	14 200.00
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	10 231.92		10 231.92	15 395.71	
Charges constatées d'avance (3)	2 250.00		2 250.00	543.75	
Total III	74 138.45		74 138.45	46 481.85	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	82 227.45	8 089.00	74 138.45	46 481.85	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 22 410) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	22 410.01	22 410.01
	Réserves		
	Réserve légale	2 241.00	2 241.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	13 164.10	13 164.10
	Report à nouveau	19 461.91-	19 422.07-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	64.72-	39.84-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	18 288.48	18 353.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 538.12	28 128.65	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	311.85		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	55 849.97	28 128.65
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		74 138.45	46 481.85
		55 849.97	28 128.65

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	5 361,68		5 361,68	4 255,00	1 106,68	26,01
Production vendue de biens						
Production vendue de services	137 064,50		137 064,50	122 287,93	14 776,57	12,08
Chiffre d'affaires NET	142 426,18		142 426,18	126 542,93	15 883,25	12,55
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			142 426,18	126 542,93	15 883,25	12,55
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			1 698,00	5 372,00	3 674,00	68,39
Variation de stock (marchandises)			4 904,88	4 904,88	9 809,76	200,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			134 627,06	120 122,94	14 504,12	12,07
Impôts, taxes et versements assimilés			186,00	186,00		
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				5 392,00	5 392,00	100,00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0,23	3,74	3,97	106,15
Total des Charges d'exploitation (II)			141 415,71	126 171,80	15 243,91	12,08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 010,47	371,13	639,34	172,27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	31/12/2016	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 075,19	410,97	664,22	161,62
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 075,19	410,97	664,22	161,62
2. Résultat financier (V-VI)	1 075,19	410,97	664,22	161,62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	64,72	39,84	24,88	62,45
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	142 426,18	126 542,93	15 883,25	12,55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	142 490,90	126 582,77	15 908,13	12,57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	64,72	39,84	24,88	62,45

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 74 138.45 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 142 426.18 Euros et dégageant un déficit de 64.72- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La comparaison, d'un exercice sur l'autre, des postes du bilan et du compte de résultat n'est affectée par aucun fait survenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice n'est susceptible d'altérer la présentation ou l'évaluation des postes du bilan et du compte de résultat.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 289	9 289	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 344	9 344	
Débiteurs divers	43 024	43 024	
Charges constatées d'avance	2 250	2 250	
TOTAL	63 907	63 907	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	55 538	55 538		
Autres dettes	312	312		
TOTAL	55 850	55 850		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	150.0000	980			980

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	8 089	100.00

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 320
Autres dettes	312
Total	19 632

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Les dirigeants ne sont pas rémunérés.

SCI DU 3 RUE HAMELIN

Au capital de 643 334,85 €
3, rue de l'Amiral Hamelin– 75116 PARIS
RCS : PARIS B 381 665 348

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames et Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCI HAMELIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale.

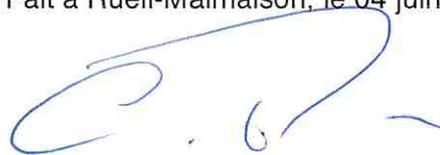
VI Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'e l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Rueil-Malmaison, le 04 juin 2018



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
Constructions	643 334.85		643 334.85	643 334.85	
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total II	643 334.85		643 334.85	643 334.85	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	45 701.99		45 701.99	46 912.04	
Charges constatées d'avance (3)					
Total III	45 701.99		45 701.99	46 912.04	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	689 036.84		689 036.84	690 246.89	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017-12	Exercice N-1 31/12/2016-12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	643 334.85	643 334.85
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	32 411.99	34 212.04
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	675 746.84	677 546.89
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	11 000.00	11 000.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	2 290.00	1 700.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Total IV	13 290.00	12 700.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total V		
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	689 036.84	690 246.89
	(1) Dont à moins d'un an	13 290.00	12 700.00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	45 800.00		45 800.00	45 800.00			
Chiffre d'affaires NET	45 800.00		45 800.00	45 800.00			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			45 800.00	45 800.00			
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			9 872.72	6 302.36	3 570.36	56.65	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 426.00	5 229.00	1 803.00	34.48	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0.56	1.09	1.65	151.38	
Total des Charges d'exploitation (II)			13 299.28	11 530.27	1 769.01	15.34	
1. Résultat d'exploitation (I-II)			32 500.72	34 269.73	1 769.01	5.16	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	88.73	57.69	31.04	53.80
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	88.73	57.69	31.04	53.80
2. Résultat financier (V-VI)	88.73	57.69	31.04	53.80
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	32 411.99	34 212.04	1 800.05	5.26
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	45 800.00	45 800.00		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 388.01	11 587.96	1 800.05	15.53
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	32 411.99	34 212.04	1 800.05	5.26

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Cabinet
Christophe PAYEN

**FEDERATION FRANCAISE DES ENTREPRISES DE GENIE
ELECTRIQUE ET ENERGETIQUE
FFIE**

5, rue de l'Amiral HAMELIN – 75116 PARIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017**

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Fédération, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Rueil-Malmaison, le 04 juin 2018


Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes